

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

### LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 novembre 2023.
2	Compte financier 2023
3	<p>Recensement des friches et observatoire des friches en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge par l'EPF d'une enveloppe pour le travail préalable de préparation et de consolidation des données (production d'un outil d'analyse de capacité de réemploi des sites, apport de données, mise en compatibilité de la base au format du CNIG, ...),</li> <li>• Prise en charge par l'EPF d'une enveloppe pour développer l'observatoire des friches et son actualisation, alimentation et animation sur une durée de 2 ans.</li> </ul>
4	Partenariats
5	<p>À la demande de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération, acquisition des parcelles cadastrées AK n°27 et AL n°49, 401 et 379p, sises sur le territoire communal de <b>LES ANDELYS (27)</b>.</p> <p>Opération OPE2023195 – 27 – SNA « LES ANDELYS – RUE SAINT JACQUES/HOLOPHANE »</p>
6	<p>À la demande de la Commune de <b>SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON (27)</b>, acquisition des parcelles cadastrées AC n°35, 265, 267 et 393, sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération OPE2024008 – SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON « LE VILLAGE »</p>
7	<p>À la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, acquisition des parcelles cadastrées A n°235, 619, 234, 1035 et 1036, sises sur le territoire communal de <b>ROLLEVILLE (76)</b>.</p> <p>Opération OPE2023185 – 76 – CULHSM « ROLLEVILLE – RUE VICTOR PETITPAS »</p>
8	<p>À la demande de la Communauté de communes Caux-Austreberthe, acquisition de la parcelle cadastrée AT n°317, sise sur le territoire communal de <b>BARENTIN (76)</b>.</p> <p>Opération OPE2024015 – 76 – CC CAUX AUSTREBERTHE « BARENTIN – RUE DENIS PAPIN / ANCIEN RESTAURANT »</p>
9	<p>À la demande du Conservatoire du Littoral, acquisition des parcelles cadastrées AD n°54, 55, 129, 130 et 133, sises sur le territoire communal de <b>QUIBERVILLE (76)</b>.</p> <p>Opération OPE2023043 – 76 – CONSERVATOIRE DU LITTORAL « QUIBERVILLE – RUE DU FRONT DE MER »</p>
10	<p>À la demande de la Commune de <b>CARPIQUET (14)</b>, acquisition des parcelles cadastrées BE n°63-4, sises sur le territoire communal, en extension de périmètre de l'opération 926835 - 14 – CARPIQUET « REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE », et augmentation de l'enveloppe projet.</p> <p>Opération 926835 - 14 – CARPIQUET « REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE »</p>

11	<p>À la demande de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, concernant l'opération 924424 – 27 – CASE « LOUVIERS ECOQUARTIER DE LA GARE » sur le territoire communal de <b>LOUVIERS (27)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition des parcelles cadastrées AT n°168, 169 et 174, en extension du périmètre de l'opération</li> <li>• retrait de la parcelle cadastrée section AV n°21</li> </ul> <p>Opération 924424 – 27 – CASE « LOUVIERS ECOQUARTIER DE LA GARE »</p>
12	<p>À la demande de la Commune de <b>MONT-SAINT-AIGNAN (76)</b>, acquisition de la parcelle cadastrée AT 31, sise sur le territoire communal, en extension de périmètre de l'opération 900059 – 76 – Mont-Saint-Aignan « Place Colbert », et augmentation de l'enveloppe projet.</p> <p>Opération 900059 – 76 – MONT SAINT AIGNAN « PLACE COLBERT »</p>
13	<p>Changement de partenaire pour l'opération « 924 621 - 76 - DIEPPE Terrains Derycke - Labbé » : transfert de l'opération initialement prise en charge pour le compte de la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime dans le Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe, qui induit le transfert des parcelles cadastrées 466 sections AH n°36, 37, 41 et 42, sises sur le territoire communal de <b>DIEPPE (76)</b>.</p> <p>Opération 924 621 - 76 - DIEPPE TERRAINS DERYCKE – LABBE</p>
14	<p>À la demande de la Métropole Rouen Normandie, prise en charge des procédures d'expropriation envisagées sur le périmètre de l'opération 900258 « Métropole ZAD Seine Sud - Grand Projet » sur le territoire d'<b>OISSEL-SUR SEINE (76)</b>, et des déclarations d'utilité publique.</p> <p>Opération 900258 – 76 - MRN - OISSEL SUR SEINE « METROPOLE ZAD SEINE SUD - GRAND PROJET</p>
15	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>FLEURY-SUR-ORNE (14)</b>, pour un report d'échéance de 11 mois et 14 jours pour la parcelle cadastrée AO n°134, et un report d'échéance de 2 ans 11 mois et 22 jours pour la parcelle cadastrée, sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 970417 – FLEURY-SUR-ORNE « CENTRE BOURG »</p>
16	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>LIVAROT PAYS D'AUGE (14)</b>, pour un report d'échéance 11 mois et 19 jours pour la parcelle cadastrée section AE n°446, sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération 914369 – LIVAROT PAYS D'AUGE « HOTEL DU VIVIER »</p>
17	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, pour un report de 2 ans pour les parcelles cadastrées AT n°168 et 283, sises sur le territoire communal de <b>LOUVIERS (27)</b>.</p> <p>Opération 924424 – CASE : LOUVIERS « ECOQUARTIER DE LA GARE »</p>
18	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>VERNON (27)</b>, pour un report d'échéance de 6 mois et 2 jours pour la parcelle cadastrée section AZ n°24, sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération 923022 – 27 – VERNON « CITE CAPITAINE MARCHAND »</p>
19	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pour un report d'échéance de de 2 ans, avec un alignement de toutes les dates d'échéances pour les lots n°107-28, 107-29, 107-30, 107-31, 107-33, 107-36, 107-39 et 107-8 de la parcelle cadastrée JD n°172, sise sur le territoire communal de <b>LE HAVRE (76)</b>.</p> <p>Opération 921035 - 76 - CU LE HAVRE « LE HAVRE – ORI ».</p>
20	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pour un report d'1 an et 4 jours pour la parcelle cadastrée AC n°543, sise sur le territoire communal de <b>HARFLEUR (76)</b>.</p> <p>Opération 920239 – 76 - HARFLEUR « LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ».</p>

21	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>DIEPPE (76)</b>, pour un report d'échéance de 6 mois pour la parcelle cadastrée section AM n°228, sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération 960538 - 76 – DIEPPE « OPAH RU COUR DES SŒURS RUE GUERRIER ».</p>
22	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>DIEPPE (76)</b>, pour un report d'échéance de 6 mois pour la parcelle cadastrée section AB n°151, sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération 960540 - 76 – DIEPPE « OPAH RU 5 BIS RUE DU MORTIER D'OR »</p>
23	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>DIEPPE (76)</b>, pour un report d'échéance de 6 mois pour la parcelle cadastrée section AP n°169, sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération 960542 – 76 – DIEPPE « OPAH RU RUE JEAN ANTOINE BELLE TESTE ».</p>
24	Prise en charge des opérations intégrées au 6 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> programmes
25	Dispositif d'abaissement de charges foncières : opération Route de Dieppe à <b>DÉVILLE LÈS ROUEN (76)</b> .
26	Compte-tenu du caractère exceptionnel et expérimental de l'opération 900 509 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY « SORANO », paiement du prix de cession sous un délai de 3 mois à compter de la signature de l'acte de vente par l'EPF à la Ville de <b>SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (76)</b> .
27	<p>Concernant l'opération 902032 – SAINTE ADRESSE « MARINE MARCHANDE » à <b>SAINTE-ADRESSE (76)</b>, il est décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'acter la caducité de la promesse de vente entre l'EPF de Normandie et NEXITY,</li> <li>• D'acter la revente par l'EPF de Normandie à la Ville de SAINTE-ADRESSE.</li> </ul>
28	Concernant la cession des parcelles cadastrées AH n° 17, 352, 378 et 379 sises à <b>SERQUIGNY (27)</b> , il est décidé de maintenir le prix de cession tel que validé dans le bail à construction et d'autoriser le directeur Général à opter aux seuls droits de mutation à titre onéreux et à l'exonération de la TVA pour cette cession.
29	Avenant au bail emphytéotique du 3 avril 2006, consenti au profit de la Commune de <b>DUCLAIR (76)</b> , sur les parcelles cadastrées AV n°46 et AW n°56, sises sur le territoire communal.
30	Il est décidé de ne pas opter à l'imposition à la TVA dans les actes de rétrocessions EPF/SAFER des terrains qualifiés non à bâtir et de soumettre ces rétrocessions à la SAFER aux seuls droits de mutation à titre onéreux.
31	Avenant n°9 au bail emphytéotique intitulé « Bassin Bignan » consenti au Syndicat Mixte de la Base de Léry-Poses (soustraction des parcelles cadastrées ZC, n° 416, 417, 418, 419, 420 et 421).
32	Renonciation à l'application des pénalités sur le marché M16/34 relatif aux travaux de confortement sur l'opération « ACE » à <b>ELBEUF-SUR-SEINE (76)</b> et levée des retenues de garantie appliquées sur les prestations exécutées et réglées.
33	Contrôle Interne Budgétaire et comptable et risques managériaux
34	Convention cadre pour la mise en œuvre de la délégation du droit de préemption urbain et son exercice par l'EPF en tant que délégataire ponctuel sur la commune d' <b>AGNEAUX (50)</b> dans le cadre de l'arrêté de carence du 29 novembre 2023.
35	Constitution de provisions comptables pour quatre dossiers.

36	Modifications apportées au règlement intérieur du CA.
37	Délégations de pouvoirs de décision accordées au Directeur Général
38	Délégations de pouvoirs de décision accordées au Directeur Général Adjoint